



COMMUNE DE
MIGNOVILLARD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 7 janvier 2014

Présents : Georges COURVOISIER, Jean-Luc GONIN, Nicolas MAIRE, Dominique MOUGET, Claude PAGET, Florent SERRETTE, Anne TARRIUS, Hélène TRIMAILLE, Daniel VERNEREY.

Absents excusés : Daniel ANNICHINI, Gérard CAILLE (pouvoir donné à A.TARRIUS), Daniel MULLER, Anne-Marie MIVELLE et Elisabeth COURTOIS (Pouvoir donné à Florent SERRETTE),

Secrétaire de séance : Florent SERRETTE.

Autre présent : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie.

La séance est ouverte à 20 h 30.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 2 décembre 2013

Le compte-rendu de la séance du lundi 2 décembre 2013 est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

2. Droit de préemption Urbain : Parcelles ZI 328 et AB 444 :

Ces deux parcelles appartenant à la scierie Chauvin sont vendues à Mr Georges Courvoisier. A l'unanimité, la commune n'exerce pas son droit de préemption, Mr Courvoisier Georges ne participe pas au vote.

3. Périscolaire : budget 2014

La Conseillère Municipale en charge du dossier « périscolaire » présente le budget 2014, avec une version classique et une version évaluant la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à compter de la rentrée de septembre 2014. Elle fait état des modifications précises à prendre en compte ou envisagées (fournitures des repas, heures de personnel et adaptation des postes avec l'ouverture le mercredi matin avant l'école, 3 h hebdomadaires pour les nouveaux rythmes...)

Le total des dépenses dans la version « rythmes scolaires » serait de 49 961.18 € (soit 1 351.58 € en plus par rapport au budget 2013).

Concernant les recettes, il est attendu 14 129.25 € de participation des familles et 35 831.93 € de subventions des collectivités réparties ainsi :

- Mignovillard : 33 540,93 €
- Bief du Fourg : 1 791 €
- Communailles : 500 €

Le Conseil Municipal approuve l'inscription de la subvention communale.

4. Dossier « Assainissement »

L'adjoint en charge du dossier informe le Conseil Municipal que le bilan définitif de l'opération (toutes phases et tranches) est en cours de finalisation et de vérification. Il est cohérent avec le budget prévisionnel et sera présenté en détail lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. A cette prochaine séance, seront également abordés les travaux d'entretien et d'amélioration ainsi que le reste des travaux d'assainissement à envisager dans les années à venir.

Concernant la facturation des particuliers pour les travaux de branchement réalisés en partie privée, des contacts ont été pris avec le percepteur. Les particuliers recevront des factures détaillées, avec les travaux réalisés, la prise en charge par l'Agence de l'eau, par la commune et le reste à charge TTC pour les habitants. Une proposition est faite pour procéder à des paiements trimestriels, d'un montant de 375 € maxi. La première échéance, prenant en compte les centimes, sera adressée dès mai 2014. Les factures inférieures à 375 € seront à payer comptant. La dernière échéance de l'échelonnement sera en décembre 2015 maximum, avec le reliquat même s'il dépasse 375 €. Une lettre d'accompagnement, expliquant la démarche sera jointe systématiquement et adressée en recommandé

avec avis de réception. Le délai de réponse sera de 15 jours. Sans réponse le paiement comptant sera adopté. D'autre part, les propriétaires qui n'ont pas réalisé les travaux recevront un courrier de mise en demeure de réaliser ces travaux de mise aux normes dans un délai de 2 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour une mise en œuvre de cette proposition.

5. Dossier « Voirie »

L'adjoint informe le Conseil Municipal que

- Les travaux seront repris dès que la météo le permettra.
- Une rencontre aura lieu le 23 janvier avec le Conseil Général et le CTRD de St Laurent.
- Une proposition de devis de réfection de la rue de la salle des fêtes par l'entreprise Bonnefoy est faite pour un montant de 13 963 € HT.
- Un devis sera établi pour un bi-couche dans le chemin reliant l'école à la salle des sports.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le devis de la rue de la Salle des fêtes.

6. Budget Primitif 2014 : subventions accordées aux associations.

Mme le Maire fait part des subventions accordées en 2013 et propose de revoir cette liste.

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- Familles rurales : 33 541 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers : 250 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers : 150 €
- Souvenir français : 100 €
- Club UNESCO : 542 €
- Comité des fêtes (feux d'artifices) : 2000 €
- Coopérative scolaire projet d'école : 915 €

Ces subventions seront inscrites au Budget primitif 2014.

7. Informations et questions diverses

- **Ouverture de crédits** : Le Conseil municipal accepte d'ouvrir des crédits pour des dépenses de personnel de 6 500 € financés par les recettes de fonctionnement et plus particulièrement les coupes de bois.
- **Une proposition de vente de bois à la commune est faite par Mr Billet** pour 2 parcelles AH 83 et AH 94. Ces parcelles sont limitrophes des parcelles forestières communales 3 et 5. Des membres du Conseil Municipal se rendront sur place afin d'évaluer les parcelles. Une décision sera prise lors du prochain Conseil Municipal.
- **Ilôts de sénescence** : La signature du contrat a eu lieu le 19 décembre. Une subvention de 40 770 € est accordée à la commune mais elle devra se charger de :
 - o Marquer les limites et les bois dans l'année 2014.
 - o Prendre un arrêté d'interdiction d'utiliser le sentier pédestre.
 - o Informer le Conseil Général de cette mesure (PDIPR).
 - o Informer les habitants et les randonneurs par voie du bulletin municipal et du site internet.
- **Tour auto Optic 2000** passera par la D107 sur la commune le 10 avril 2014
- **Repas des anciens aura lieu le samedi 25 janvier 2014.**
- **Prochain Conseil Municipal** : **Mardi** 4 février 2014.

La séance est levée à 22 h 45

Le Conseil Municipal,

Le Maire,
Anne TARRIUS